



Carte de séjour 10ans,cdd

Par elod

Bonsoir,

mon compagnon possède une carte de séjour valable 1 an depuis 4 ans et demi.

Il est en cdi depuis ces 4 ans, et il souhaiterait se rapprocher de moi, et donc changer d'emploi, mais dans le secteur dans lequel il travaille, on lui propose de cdd de 7 à 8 mois.

Ma question est donc, est-ce que quand il demandera le renouvellement de sa carte de séjour, est-ce que nous pouvons être certains qu'il aura sa carte pour 10 ans même s'il accepte un contrat en cdd pour 8 mois?

Merci de votre réponse.

Cordialement.